



Règlements et modalités de participation

ADMISSIBILITÉ

La loterie-voyage de la Fondation Groupe Santé Arbec est offerte à toute la population comptant parmi celle-ci : les employés du Groupe Santé Arbec et/ou les membres de leur famille, les membres de la famille des employés de la Fondation Groupe Santé Arbec, les résidents et/ou les membres de leur famille, les fournisseurs ou partenaires ainsi que toute autre personne de la communauté. Tous peuvent y participer. Aucune personne n'est exclue de ce tirage.

Les acheteurs doivent être âgés d'au moins 18 ans. Les billets ne peuvent pas être achetés au nom d'une personne mineure.

Tous les gagnants doivent fournir une pièce d'identité dont les renseignements correspondent aux informations inscrites sur le coupon de participation. De plus, les gagnants devront consentir à ce que leur nom et leurs photos soient utilisés par la Fondation Groupe Santé Arbec sur les médias sociaux ainsi qu'à des fins publicitaires pour les campagnes relatives à la loterie-voyage s'il y a lieu.

La valeur totale des prix offerts pour la première édition de la loterie-voyage est de 12 500 \$.

BILLETS

Cette année, les billets de la loterie-voyage sont vendus au coût de 75 \$ chacun et seront en vente du 1^{er} octobre 2024 au 31 janvier 2025, à 23h59 (heure de l'est).

À l'achat du billet, l'acheteur doit inscrire les informations suivantes : nom complet, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel.

Seulement 500 billets sont imprimés, numérotés. Les billets sont en vente jusqu'à épuisement ou au plus tard, jusqu'au 31 janvier 2025. Tout billet invendu après cette date sera retiré de la circulation.



Les participants admissibles peuvent acheter un nombre illimité de billets, sous réserve de la disponibilité de ceux-ci.

Les acheteurs de billets ont la responsabilité de s'assurer qu'ils les ont bien reçus, car ils devront les avoir en main au moment de réclamer leur prix.

Un membre de l'équipe Fondation Groupe Santé Arbec communiquera avec les gagnants au numéro de téléphone et à l'adresse courriel fournis lors de l'achat du billet.

DATE DE TIRAGE

Le tirage aura lieu le mercredi, 13 février 2025, à 18h00 au Centre d'hébergement Heather situé au 3931, Lakeshore Drive, Rawdon, QC, J0K 1S0.

Le tirage sera filmé et diffusé sur la page Facebook de la Fondation.

Lors du tirage au sort, les détenteurs de billets auront la chance de gagner l'un des 4 prix suivants :

- 1^{er} prix – 1 crédit-voyage d'une valeur de 6 500 \$;
- 2^e prix – 1 crédit-voyage d'une valeur de 5 000 \$;
- 3^e prix - 1 nuit au Holiday Inn du Mont-Tremblant / pour 2 personnes d'une valeur de 650 \$;
- 4^e prix - 1 nuit au Sheraton Hôtel de Montréal / pour 2 personnes d'une valeur de 350 \$.

La personne gagnante bénéficie de l'année en cours (au plus tard le 31 décembre 2025) pour utiliser son crédit voyage si elle le désire.

IMPORTANT

Tous les prix remis sous forme de crédit voyage sont échangeables exclusivement via l'agence de Voyages Terre et monde, situé au 1460 Chemin Gascon, à Terrebonne et sont monnayables à 85 % de leur valeur.



ACCEPTATION DES PRIX

En participant à ce tirage, chaque détenteur de billet et chaque gagnant sélectionné acceptent:

- a) De respecter les présents règlements ainsi que toutes les décisions qui en découlent;
- b) De libérer et de tenir quitte la Fondation Groupe Santé Arbec, ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés, ses mandataires et ses représentants, de toute responsabilité à l'égard de réclamations et de dommages comprenant, sans s'y limiter, des réclamations/dommages pour préjudices corporels ou des dommages à des biens relativement à l'acceptation, la mauvaise utilisation du prix ou à la participation au tirage;
- c) De signer un formulaire de réception de prix (Formulaire_Déclaration du gagnant) remis aux quatre (4) gagnants de la loterie-voyage 2024.
- d) De consentir à l'utilisation de leur nom et de photos les concernant, sur les médias sociaux de la Fondation Groupe Santé Arbec et ce, à des fins d'information et/ou publicitaires relativement à ce tirage, si les organisateurs le désirent.

DÉCISIONS FINALES

Les décisions de la Fondation Groupe Santé Arbec relativement à ce tirage sont sans appel et lient tous les participants.

ANNULATION DU TIRAGE

La Fondation Groupe Santé Arbec se réserve le droit d'annuler ou de suspendre le présent tirage en cas de situation ou d'événement indépendant de sa volonté qui compromettrait son administration, sa sécurité, son impartialité ou un déroulement anormal qui causerait un préjudice grave, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux.



RESPECT DES LOIS EN VIGUEUR

Le présent tirage est entièrement assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et locales, de même qu'aux règlements adoptés relativement à ces lois.

Les renseignements personnels fournis par les acheteurs pour s'y inscrire demeureront confidentiels et ne serviront qu'aux fins de l'administration du tirage lui-même et à la base de données de la Fondation Groupe Santé Arbec.

Par l'achat d'un billet de loterie, vous donnez votre consentement à recevoir par courriel des informations de la Fondation Groupe Santé Arbec. En tout temps, il est possible de se désabonner de ces envois.

La Fondation Groupe Santé Arbec ne peut être tenue responsable de frais additionnels encourus par les services obtenus de l'Agence Terre et monde selon les différentes périodes de l'année (noël, Pâques, semaine de relâche...).

Veuillez noter qu'aucun reçu de charité ne sera émis relativement au coût du billet.¹

Merci à tous les participants et bonne chance!

¹ Selon l'ARC, l'achat d'un billet de loterie n'est pas un don ; vous ne pouvez donc pas remettre un reçu pour le coût du billet.